Altivalor

FR0010489542 (PART C - CAPITALISATION) / FR0010510370 (PART D - DISTRIBUTION)

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

◇ OBJECTIF DE GESTION

Obtenir une appréciation du capital investi, sur un horizon de placement de 5 ans, par le biais d'une gestion dynamique, réactive, flexible et discrétionnaire, sans à priori de style ni de taille. Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie axée sur une politique de gestion active et diversifiée, le FCP n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence.

◇ PERFORMANCES

Performances en % du fonds Altivalor au 30 septembre 2022 :

PORTEFEUILLE	RAPPEL PERFORMANCE 2021	DEPUIS LE 31/12/2021	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Altivalor C	2,99 %	-15,29 %	-14,68 %	-10,29 %	-11,39 %	11,49 %
Altivalor D	2,86 %	-15,30 %	-14,69 %	-10,45 %	-11,55 %	11,33 %

Données fournies par la société de gestion. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances à venir.

◇ RÉPARTITION

Répartition du portefeuille d'Altivalor au 30 septembre 2022 :

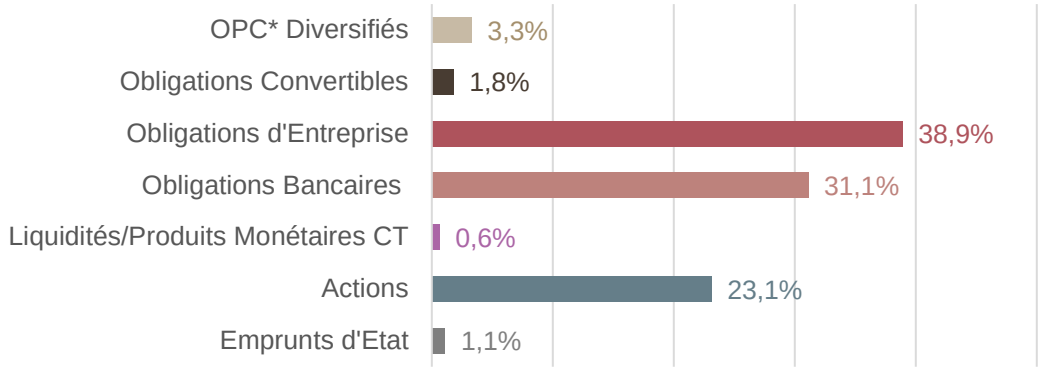

Données fournies par la société de gestion. Le graphique présente la répartition des investissements en direct et / ou via des OPC.
*Organisme de Placement Collectif

Exposition Action (avec Dérivés) : 23,58 %

Le FCP distribue (parts D) son résultat net par acomptes trimestriels. Le FCP capitalise et/ou distribue et/ou reporte ses plus-values nettes réalisées sur décision de la société de gestion.

◇ ÉVOLUTION

Évolution d'Altivalor du 30 septembre 2012 au 30 septembre 2022 (base 100) :

Données fournies par la société de gestion. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances à venir.

◇ FICHE D'IDENTITÉ

- *Forme juridique* : OPCVM de droit français
- *Nature* : Gestion Diversifiée
- *Code ISIN* : FR0010489542 (Part C - capitalisation) / FR0010510370 (Part D - distribution)
- *Règlement SFDR* : Article 8
- *Commercialisateur* : Conservateur Finance
- *Société de gestion* : Conservateur Gestion Valor
- *Centralisateur des ordres de souscriptions-rachats* : Conservateur Finance
- *Établissements en charge de la tenue des registres des parts (passif du FCP)* : Conservateur Finance
- *Dépositaire du FCP* : Caceis Bank
- *Gestionnaire administratif et comptable du FCP par délégation* : Caceis Fund Administration
- *Durée de placement recommandée* : 5 ans
- *Eligibilité PEA* : Non
- *Montant minimum de la 1ère souscription* : 10 000€
- *Taux maximum de frais de gestion financière et de frais administratifs externes à la société de gestion, mentionnés dans le prospectus* : 1,5 % TTC maximum de l'actif net
- *Indiquer la Commissions de souscription non acquises à l'OPCVM* : 1% maximum de la Valeur liquidative x nombre parts
- *Commission de sur performance : 10% TTC de la performance annuelle du FCP nette de frais de gestion supérieure au plus élevé entre l'indice €STR +0,085% capitalisé +4% ou 4%, en appliquant la méthode indicée et la cristallisation de la part de provision acquise à la société de gestion en cas de rachat. La commission de surperformance est prélevée le cas échéant à la fin de l'exercice du fonds, selon les modalités décrites dans le prospectus*
- *Échelle de risque et de rendement du FCP mentionnée dans le DICI* : 4/7

◇ INVESTISSEURS VISÉS

A quel investisseur ce produit convient :
Tous investisseurs au sens de la directive MIF, sous réserve d'appréciation de l'adéquation de leur profil d'investisseur.

A quel investisseur ce produit ne convient pas :
Investisseur qui présente les critères d'un profil « Prudent ». Le fonds n'est pas destiné à un client préférant une performance limitée mais stable tout en acceptant un niveau de risque faible à modéré.

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 et des règlements UE n° 2022/576 et 2022/577, la souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

◇ COÛTS ET FRAIS RELATIFS AUX SERVICES D'INVESTISSEMENT ET AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conservateur Finance communique sur les coûts et frais de ses services d'investissement et des instruments financiers. Conservateur Finance ne facture ni frais de tenue de compte ni droits de garde. Les frais simulés indiqués ci-dessous sont non contractuels. Ils sont indicatifs sur une base « ex ante » au sens du règlement délégué (UE) 2017/565. Les frais de services d'investissement correspondent aux frais d'entrée pris par Conservateur Finance, dans la limite de 1 %, la société n'appliquant pas le niveau de frais maximum indiqué au sein du DICI. La rémunération pour la distribution correspond aux commissions rétrocédées par le producteur de l'OPC. Les frais de l'OPC représentent l'ensemble des coûts et charges supportés par l'OPC.

Exemple pour un investissement de 10 000 € et une durée recommandée de 5 ans, sur la base des dernières données transmises par la société de gestion.

	PART C (capitalisation) & D (distribution)	
Frais de services d'investissement	100 €	1,00 %
Rémunération pour la distribution	45 €	0,45 %
Frais de l'OPC	149 €	1,49 %
Coûts et frais totaux annuels estimés	294 €	2,94 %

Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

Sur la base des informations ci-dessus, l'illustration graphique ci-après correspond à l'impact des coûts totaux annualisés, exprimés en pourcentage, pour un investissement de 10 000 € sur une durée de 5 ans (horizon minimum de placement recommandé).

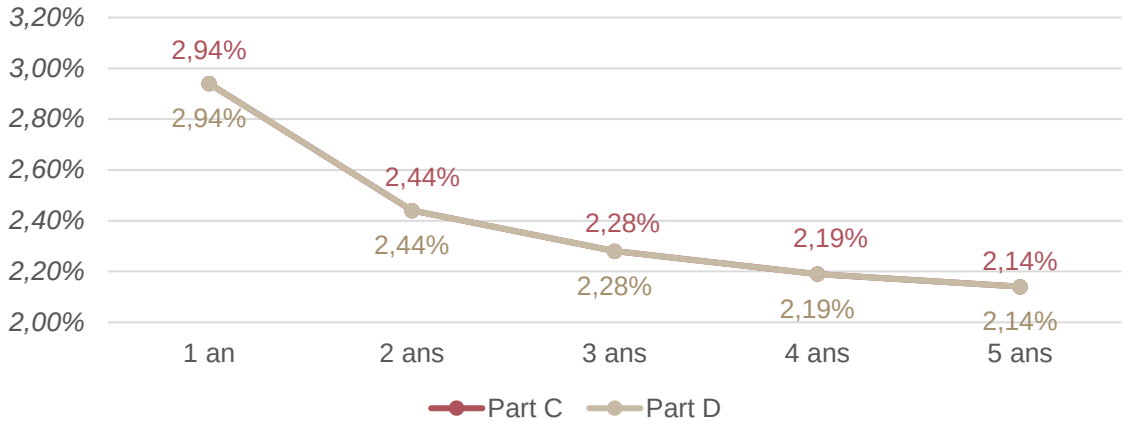

Coûts annualisés en pourcentage sur une base constante de 10 000 €

Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

L'annexe tarifaire est consultable sur le site internet www.conservateur.fr.

Des informations plus détaillées peuvent être fournies par Conservateur Finance au souscripteur à première demande de sa part adressée au siège social.

◇ INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

Conservateur Finance est rémunérée par une commission de distribution versée par la société de gestion productrice. Cette commission, calculée sur les encours, est rétrocédée en partie au réseau commercial habilité au démarchage afin de rémunérer les prestations de conseil, notamment dans la durée. Le conseil aux clients s'exerce dans le cadre du conseil dit « non indépendant », au sens de la directive MIF.

◇ DOCUMENTS ET INFORMATION PRODUIT

Cette fiche produit est un document d'information édité par Conservateur Finance (distributeur) en accord avec Conservateur Gestion Valor (producteur). Pour plus de précisions, se reporter au DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) et au prospectus du FCP (Fonds Commun de Placement) disponibles sur le site internet www.conservateur.fr. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au DICI avant de prendre toute décision finale d'investissement.

CONSERVATEUR FINANCE : Société de financement et entreprise d'investissement
SA au capital de 9 000 000 € - R.C.S Paris 344 842 596
Adresse postale : C.S 41685 – 75773 Paris Cedex 16. Siège social : 59 rue de la Faisanderie – 75116 Paris
Tél. 01 53 65 72 31 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr